

Note de service

DESTINATAIRES : Toutes les équipes du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Antoine Trahan, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

DATE : 30 décembre 2021

OBJET : **DÉPLACEMENT DURANT LE COUVRE-FEU**

Comme annoncé par le gouvernement ce 30 décembre 2021, un couvre-feu sera en vigueur de **22 h à 5 h**, tous les jours, à partir de ce **vendredi 31 décembre 2021**.

Si, dans le cadre de vos fonctions, vous devez vous déplacer pendant le couvre-feu, vous devrez être en mesure de présenter aux autorités policières :

1. Votre carte d'employé;
2. Votre carte d'identité avec photo ou passeport;

Il n'y a donc pas de formulaire à faire signer et à présenter lors de vos déplacements.

Nous vous remercions pour votre habituelle collaboration